



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 16/2024

**RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE
À CHAVANNES-PRÈS-RENENS
SECTEUR 15 – « TERRAINS DE FOOT / PRAZ VÉGUEY »**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 6 NOVEMBRE 2024
SÉANCE DE COMMISSION LE 11 NOVEMBRE 2024
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE 30 NOVEMBRE 2024
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 11 DÉCEMBRE 2024

St-Sulpice, le 23 septembre 2024

RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE À CHAVANNES-PRÈS-RENEUS
SECTEUR 15 – « TERRAINS DE FOOT / PRAZ VÉGUEY »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 15 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur Terrains de foot à Praz Véguey, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. RAPPEL HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées de communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. À cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de près de soixante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés
- érosion due au vieillissement du réseau
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquent une surcharge inutile de la STEP
- un risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées

Le diagnostic établi par l'Entente a permis

- de démarrer un premier programme de rénovation **avant** l'entrée en vigueur du PGEEi puisqu'en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3. PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX INTERCOMMUNAL MÈBRE-SORGE (PGEEI)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Les travaux sur le tronçon Mèbre sont terminés. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne.

Le montant encore à investir, avant les dépenses de ce présent préavis, est d'environ 3 millions de francs. Ce chiffre a été actualisé en 2022 sur la base des renchérissements et des coûts du marché.

L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du secteur 15 situé sur le tronçon Sorge.

Remarque : Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les PGEE communaux. Les communes doivent également poursuivre les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux à la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas, et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés :

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.

Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011-2012	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012-2013	Chavannes/ Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014-2015	Chavannes	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde
Secteur 5	2015-2016	Chavannes	Avenue de la Concorde jusqu'à sous l'autoroute
Secteur 6	2016-2017	Chavannes	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière
Secteur 8	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590 m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 9	2019	Ecublens	Travaux de chemisage sur 390 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès à proximité du chemin du Bois jusqu'au carrefour de la rue du Villars à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 10	2020	Ecublens	Travaux de chemisage sur 365 m entre le carrefour Villars/Tir-Fédéral jusqu'au quartier des Triaudes.
Secteur 11	2021	Ecublens/ Chavannes	Travaux de chemisage sur 425 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès (rehaussement)
Secteur 12	2022	Ecublens	Travaux de chemisage sur 520 m et création de deux chambres de visite.
Secteur 13	2023	Ecublens	Travaux de chemisage sur 570 m et création d'une chambre de visite.
Secteur 14	2024	Ecublens	Travaux de chemisage sur 710 m et travaux de génie civil pour la condamnation d'un voûtage et réfection de deux chambres de visite.

4. LE PROJET A FINANCER

Description des travaux

Le collecteur concerné par ce préavis, situé dans le secteur 15, se trouve sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Ce tronçon s'étend des terrains de football de Chavannes-près-Renens jusqu'à la route de Praz Véguey. Dans ce secteur, les collecteurs d'eaux usées ont un diamètre de 100 cm.

Les collecteurs présentent des défauts de concrétions calcaires aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage, qui sera réalisée par une entreprise spécialisée. La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront effectués par temps sec afin de minimiser les apports d'eau durant l'exécution des travaux.

Données techniques chemisage

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes
- Gaine polyester thermdurcissable
- Longueur totale du tronçon : environ 420 m
- Diamètre des canalisations : 100 cm

Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	Fr.	400'000.--
Divers et imprévus – 10%	Fr.	40'000.--
Honoraires d'Ingénieurs	Fr.	45'000.--
Total intermédiaire	Fr.	485'000.--
TVA 8.1 %	Fr.	39'285.--
Total TTC	Fr.	524'285.--
Arrondi	Fr.	525'000.--

Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées romandes pour le chemisage.

Le comité d'évaluation est formé de Mme Marie-Christine Berlie, secrétaire de l'Entente, de M. Philippe Porqueddu et de M. Etienne Siegenthaler du bureau Ribì SA. Ce comité transmet son rapport d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux, sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux au printemps 2025, ils se dérouleront sur une période d'environ deux à trois mois.

5. FINANCEMENT

L'entente intercommunale de Mèbre-Sorge disposait au 31 décembre 2023 d'un fonds de rénovation des ouvrages de Fr. 517'505.70, auquel sera ajouté le résultat positif de 2024 (prévision budget 2024 Fr. 56'100.-). Il est proposé d'utiliser ce fonds pour l'exécution des travaux de ce préavis pour le montant de 525'000.- TTC.

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2024-2030 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant brut de Fr. 450'000.-. Ce montant était basé sur un calcul estimatif, base PGEE, remis à jour en 2016. Le coût effectif ci-dessous est calculé sur la base des soumissions rentrées.

Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	Fr. 525'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide du fonds de rénovation des ouvrages.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie sur une durée de 30 ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9281.215 « Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 15 » qui aura été préalablement été approvisionné à cet effet par un prélèvement dans le compte no 9271 « Fonds de rénovation des ouvrage ».
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

6. CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE


- vu le préavis municipal n° 16/2024 ;
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ».
2. d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire a.i. :  S. Decré



Annexes : 1) Plan de situation
2) Plan des secteurs

ABREVIATIONS UTILISEES :

M+S Mèbre-Sorge
PGEE Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi Plan général d'évacuation des eaux intercommunal

Déléguée municipale : Corinne Willi